

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

ÉDITION 2025





POURQUOI UN REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ ?

Un registre public d'accessibilité est un document qui regroupe l'ensemble des dispositions prises par un établissement recevant du public en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, pour leur permettre :

- d'accéder à l'ERP et de s'y déplacer en autonomie,
- d'y être accueillies,
- de bénéficier de toutes les prestations qu'il propose.

Il est obligatoire pour tous les établissements recevant du public, qu'ils soient neufs ou existants, depuis le 30 septembre 2017, suite au décret n°2017-431 du 28 mars 2017.

Il doit contenir toutes les informations concernant l'accessibilité du bâtiment et de ses prestations et tous les justificatifs administratifs et techniques en lien avec l'accessibilité et la formation du personnel.

OFFICE DE TOURISME
DE LA VALLÉE DU KIWI

WWW.LAVALLEEDUKIWI.COM

CONTACT

-  05 58 73 00 52
-  tourisme@lavalleedukiwi.com
-  147 Allée des évadés
40300 PEYREHORADE

@lavalleedukiwi



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'OFFICE DE
TOURISME
2. INFORMATIONS PRATIQUES
3. ACCESSIBILITÉ ET SERVICES
4. FORMATION DU PERSONNEL
5. ANNEXES ET PIÈCES
JUSTIFICATIVES



PRÉSENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme de La Vallée du Kiwi est marqué Qualité TourismeTM depuis 2012, poursuit ses engagements et est en catégorie 1 des Offices de Tourisme de France.

Il est constitué sous la forme d'une régie publique à autonomie financière en tant que SPA (budget annexe de Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans).

Il est intégré au Pôle Patrimoine Culture Tourisme au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Ses missions inscrites dans les statuts sont :

- l'accueil et l'information touristique
- la promotion touristique du territoire de la CCPOA en coordination avec Landes Attractivité et le Comité Régional du Tourisme : réalisation d'éditions, promotion Web, commercialisation de prestations de services touristiques
- la coordination et l'accompagnement des acteurs locaux de développement touristique
- la conception de produits touristiques locaux
- la participation à la mise en œuvre de la programmation culturelle, de l'animation des loisirs, de manifestations culturelles en cohérence avec la politique de développement touristique locale
- l'observation quantitative et qualitative

Accueil et accès

- Le bâtiment et tous les services sont accessibles à tous : oui



INFORMATIONS PRATIQUES

Comment venir à l'Office de Tourisme?

En voiture :

- En venant de Dax (22 km) : suivre la direction Peyrehorade RD6 puis RD33
- En venant de Bayonne (40 km), ou Pau (70 km) : par l'autoroute A64, sortie 6 Peyrehorade ou par la route RD817
- En venant de Bordeaux (165 km) : par l'autoroute A63, sortie 10 St Geours de Marenne, RD12 puis RD33

En avion :

- Aéroport de Biarritz Parme (40 km): +33 (0)5 59 43 83 83
- Aéroport Pau Uzein (70 km): + 33 (0)5 59 33 33 00
- Aéroport Bordeaux Merignac (165 km) : + 33 (0)5 56 34 50 50

En train :

- Liaisons quotidiennes **SNCF** TGV Atlantique avec les gares de Bayonne (40 km).
- Liaisons avec trains régionaux **TER Aquitaine** départ de Bayonne ou Pau avec arrêt à Peyrehorade.

Horaires d'ouverture

- Janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Fermé les 1er et 8 mai, les 1er et 11 novembre et pendant les vacances de fin d'année.
- Juillet et août : du lundi au samedi de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h00 - dimanches (du 14 juillet au 20 août) et jours fériés de 10h00 à 13h00.



ACCESSIBILITÉ ET SERVICES

ÉQUIPEMENTS ACCESSIBLES



- Une place de parking PMR devant l'Office de Tourisme
- Une rampe d'accès permettant le cheminement vers l'entrée du bureau d'information touristique
- La hauteur de la banque d'accueil est adaptée
- Accès aux sanitaires adaptés sur demande



- Un affichage des thématiques en gros caractères pour la documentation et avec contraste couleur
- Un affichage de pictogrammes pour faciliter la compréhension des thématiques de la documentation à disposition de la clientèle
- Une mise à disposition d'une loupe sur demande
- Des bandes de signalisation adhésives sur la porte d'entrée
- Un document en braille sur demande
- Les chiens guides sont acceptés



- Une boucle magnétique à disposition



- Un affichage de pictogrammes pour faciliter la compréhension des thématiques de la documentation à disposition de la clientèle
- Un espace détente est à disposition (banc avec coussins)



FORMATION DU PERSONNEL

L'équipe de l'Office de Tourisme est sensibilisée, c'est-à-dire qu'elle est informée de la nécessité d'adapter son accueil aux différents types de handicap.

2 documents sont à disposition de l'équipe pour rappel :

- Les 4 principales déficiences de handicap
- Accueil des visiteurs en situation de handicap
- Parmi les membres de l'équipe, 2 personnes ont suivi une formation :
 - La première intitulée "Accueillir, informer et orienter les personnes en situation de handicap" les 19 et 20 mars 2015
 - la seconde intitulée "Accueil du public en situation de handicap » les 10 et 11 décembre 2018.



ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Attestations de formation du personnel



ATTESTATION DE FORMATION

Dans le cadre du programme régional de formation proposé par la MOPA, nous confirmons la présence de Sandrine Cuevas, de l'office de tourisme de Bayonne, à la formation suivante :

« Accueillir, informer et orienter les personnes en situation de handicap »

19 et 20 mars 2015 à Pau

Ce cycle de formation de deux journées lui a permis d'appréhender les thèmes suivants :

- Une clientèle à besoins spécifiques
 - Connaissance du handicap
 - Les touristes en situation de handicap
- Un office de tourisme accessible à tout public
 - Le label Tourisme et Handicap
 - Accessibilité des OTSI
 - Accessibilité à l'information
- Une offre adaptée à tout public
 - Recensement de l'offre existante
 - Elaboration de projets adaptés
 - Le réseau associatif

Chaque journée de formation a une durée de 7 heures (9h30-12h30;14h00-18h00).

Fabien RAIMBAUD
Chargé de mission professionnalisation
MOPA


MOPA
Mission des Offices de Tourisme
et Pays Touristiques d'Aquitaine
37 rue du Général de Lamoignon
33000 BORDEAUX



ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Attestations de formation du personnel



ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame VOISIN Hélène
 Né(e) le : 03/12/1975
 Collectivité : CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS
 Cadre d'emploi : ADJOINT DU PATRIMOINE

A suivi la formation « PFM Marsan Agglo/Est - L'accueil du public en situation de handicap » qui s'est déroulée du 10/12/2018 au 11/12/2018, à Mont-de-Marsan :

Objectif de la formation : Professionnalisation tout au long de sa carrière.

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
L'accueil du public en situation de handicap	Du 10/12/2018 Au 11/12/2018	12.0	12.0

Le directeur de la délégation d'Aquitaine

Didier MERCIER-LACHAPELLE